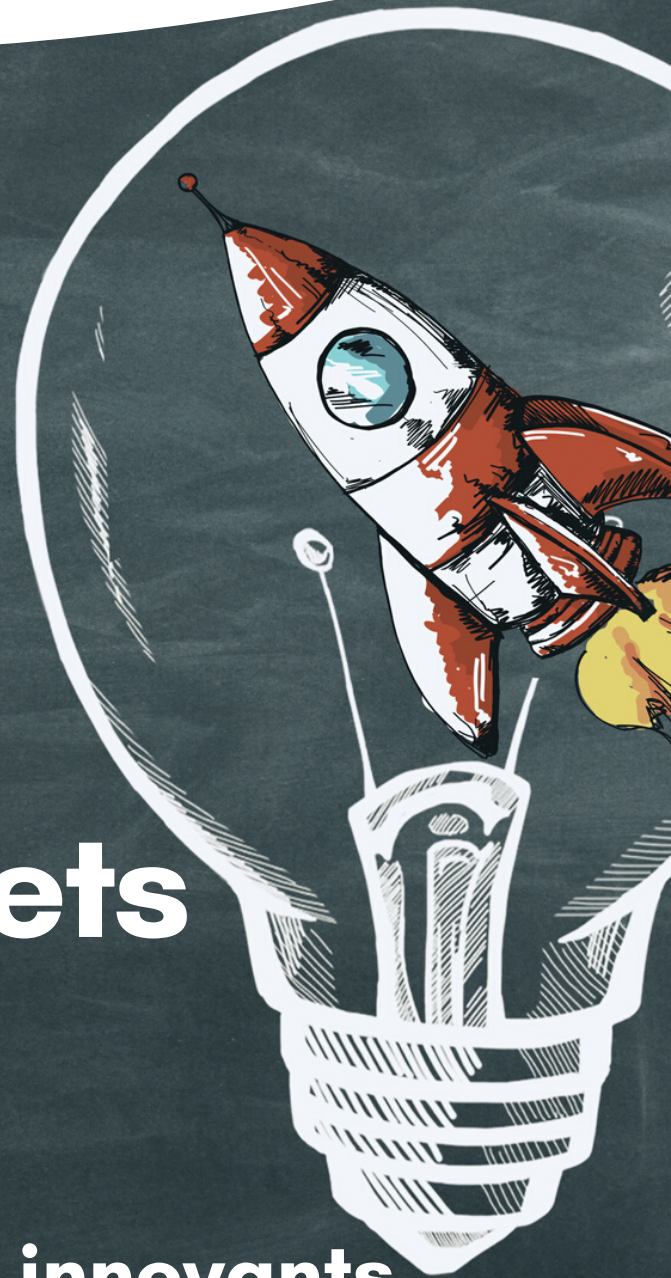


# Dossier de candidature

## Appel à Projets CREANOV

Incubateur de projets innovants



A RETOURNER COMPLÉTÉ  
DU 10 OCTOBRE  
AU 10 NOVEMBRE

## APPEL A PROJETS CREANOV INCUBATEUR de TECHNOPOLE

CREANOV, le dispositif d'incubation de la Technopole Martinique, structure de la CACEM, permet d'accueillir des porteurs de projets innovants, ainsi que des entreprises innovantes en phase de démarrage, dans le cadre de la maturation de leur projet et jusqu'au lancement de l'activité commerciale.

Dans le cadre de ce dispositif d'incubation, le porteur de projet ou l'entrepreneur bénéficie d'un hébergement en espace d'incubation pour une durée de six mois renouvelables. Il bénéficie également de prestations de maturation de projet, qui sont individuelles pour certaines, collectives pour d'autres au sein de l'incubateur et en synergie avec les activités de la pépinière d'entreprises.

L'espace incubation a deux vocations majeures :

1. Apporter un soutien logistique et de gestion de projet pour effectuer les démarches d'études et les formalités administratives nécessaires à la validation d'un concept d'entreprise
2. Insérer le porteur de projet dans un milieu de créateurs et de chefs d'entreprises pour rompre l'isolement du créateur et développer ses qualités entrepreneuriales.

Technopole de Martinique lance un appel à projets pour amplifier la détection de projets de création d'entreprises innovantes dans les domaines d'activités de services aux entreprises et aux particuliers.

Les projets sélectionnés bénéficieront sur une durée de 6 mois :

- **D'un accueil logistique** comprenant un poste de travail en espace d'incubation au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment Technopole Martinique, avec un bureau aménagé, un accès internet, un accès imprimante

- **D'un accompagnement individualisé** opéré par le responsable Pépinière et Incubateur et des experts sélectionnés par la Technopole. L'accompagnement visera, selon les besoins en maturation détectés, à :
  - Éprouver votre concept
  - Définir votre business model d'amorçage
  - Identifier vos premiers clients
  - Rechercher les premiers financements
  - Configurer le projet d'entreprise (statut juridique, aides publiques...)
  - Définir votre stratégie en propriété industrielle

Cet accompagnement se déroule sur la base d'entretiens périodiques (au moins 2 fois par mois) et de rendez-vous d'experts adaptés aux besoins du porteur de projet et à l'évolution de sa démarche entrepreneuriale.

- **D'un accompagnement collectif** basé sur des ateliers portant sur les méthodes et outils indispensables à la conceptualisation, la conduite et la concrétisation des projets en cours d'incubation. Exemples d'ateliers :
  - Mon projet est-il innovant ?
  - Comment « challenger » mon concept d'entreprise innovante ?
  - Les aides publiques à l'innovation
  - Comment protéger mon innovation ?

## Pour candidater à l'appel à projet

### 1- REMPLIR LA FICHE SIGNALÉTIQUE

### 2- DECRIRE VOTRE PROJET A TRAVERS LE QUESTIONNEMENT DE LA FICHE PROJET

Votre projet doit concerner la création d'une entreprise et doit posséder une dimension innovante. Les dossiers d'inscription doivent être lisiblement dactylographiés au format A4. Le document PDF téléchargé sur le site internet [www.technopolemartinique](http://www.technopolemartinique) est un document dynamique que vous pouvez remplir et signer électroniquement sans avoir besoin de l'imprimer.

### 3- REMPLIR ET SIGNER LA DECLARATION D'ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET

Attention votre inscription ne sera prise en compte que dans la mesure où elle sera complète et lisible.

### 4- ENVOYER VOTRE CANDIDATURE

Chaque porteur de projet doit transmettre sa candidature par voie électronique à **willy.agnoly@cacem-mq.com** en précisant en objet "**Appel à projets incubateur**"; ou par courrier, à l'adresse suivante : Technopole Martinique - Centre d'affaires AGORA Bâtiment B - 97200 FORT-DE-FRANCE. Pour être validé le dossier de candidature doit contenir la fiche signalétique, la fiche de description du projet, la déclaration d'engagement.

La clôture des candidatures est fixée au 10 novembre 2022, avis de réception d'e-mail faisant foi pour les envois électroniques, cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux.

Les dossiers de candidature sont enregistrés par la CACEM - Technopole Martinique. Chaque dossier transmis fait l'objet d'un accusé de réception adressé au responsable du projet par voie électronique.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### Informations concernant votre entreprise

- En projet
- En cours de création
- Déjà créée

Si entreprise déjà créée

<b>Raison sociale</b>	
<b>Déclinaison du sigle</b>	
<b>Date de création</b>	
<b>Statut juridique</b>	
<b>Secteur d'activité</b>	
<b>N° Siret</b>	
<b>Code APE</b>	
<b>Effectif</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Site internet</b>	

## Porteur de projet ou entrepreneur

<b>NOM</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Fonction</b>	
<b>Téléphone mobile</b>	
<b>E-mail</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code postal</b>	
<b>Ville</b>	

## FICHE PROJET

*Présentez votre projet de création d'entreprise innovante autour des cinq grandes questions ci-après.*

### **1. Quel est le libellé de votre projet de création d'entreprise ?**

### **2. Quels produits ou services commercialisez-vous déjà ou envisagez-vous de commercialiser dans le cadre de votre projet ?**



### 3. Présentez les dimensions innovantes de votre projet

#### **Qu'est-ce l'innovation ?**

*C'est le résultat d'une démarche visant à procurer à l'entreprise un avantage concurrentiel protégeable et durable. Au sein de l'entreprise innovante, cette démarche peut concerner la technologie, le produit, les fonctions marketing et commerciales ou l'organisation et le management.*

**Innovation technologique :** votre démarche d'innovation intègre-t-elle l'amélioration ou l'introduction d'une nouvelle technologie, d'un nouveau procédé ou savoir-faire technique ?

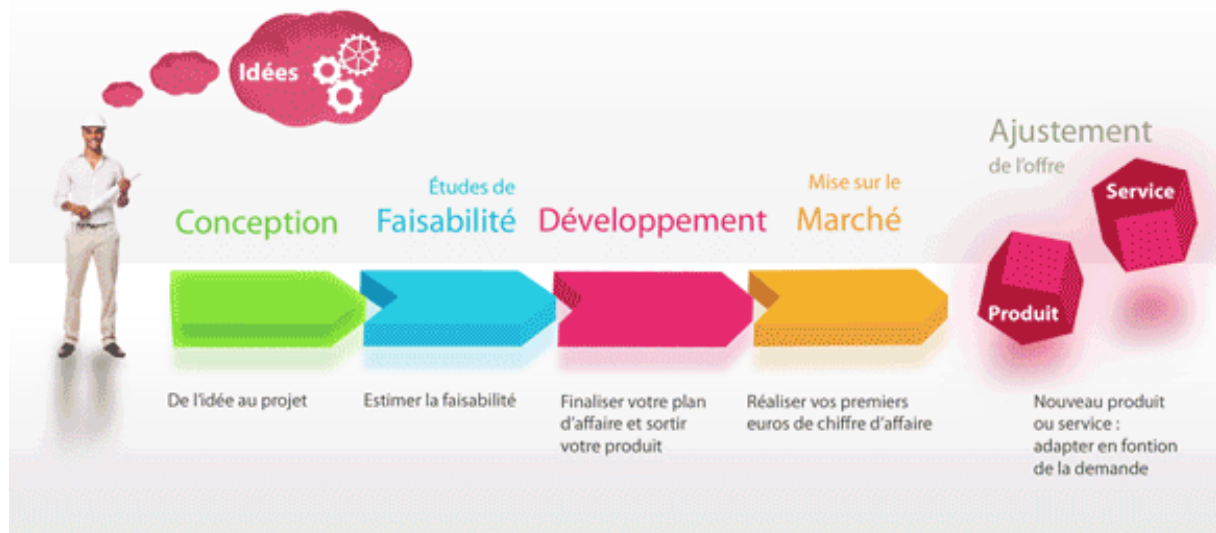
**Innovation produits/marché :** votre démarche d'innovation est-elle l'amélioration de produits existants ou la mise au point de nouveaux produits ou services ? Répond-elle à de nouveaux besoins sur le marché ou cible-t-elle un nouveau segment de marché ?

**Innovation organisationnelle :** votre démarche d'innovation intègre-t-elle l'introduction de nouveaux systèmes d'information, de nouvelles méthodes de commercialisation ou de travail, de nouveaux modes de management, de nouveaux outils normatifs ?



## 4. Où en est votre démarche d'innovation ?

Technopole Martinique vous accompagne aux étapes clés de votre démarche d'innovation



Décrivez toutes les actions déjà réalisées et leurs résultats dans le cadre de votre projet d'innovation : veille, approche du marché, étude de faisabilité, communication, tests, mise au point, identification de partenaires, propriété intellectuelle, acquisitions...

A quel stade du projet vous situez-vous ?

Pour vous aider à répondre à cette question, rendez-vous sur le site [www.technopolemartinique.org](http://www.technopolemartinique.org), rubrique « Accompagner/ Où en êtes-vous dans votre projet »

## 5. Où en est votre démarche entrepreneuriale ?

La démarche d'innovation s'inscrit dans une démarche entrepreneuriale visant à la création d'entreprise ou à l'évolution d'une entreprise existante. Indiquez le stade d'avancement de vos démarches de création (choix des statuts, choix des actionnaires et associés, partenariats, formalités...)

**Vous pouvez joindre à votre dossier de candidature tous les autres documents que vous jugez pertinents pour apprécier votre candidature.**

## Déclaration d'engagement du porteur de projet

Je soussigné(e) :  Monsieur  Madame

Nom :

Prénom :

Candidat à l'appel à projet

CREANOV, Incubateur de la CACEM - Technopole Martinique,

Certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Fait à :

Le :

Signature :

## Règlement de l'appel à projets

La CACEM - Technopole Martinique met en place un appel à projets dont l'objectif est de détecter et d'accompagner les démarches d'innovation des porteurs de projets d'entreprises de services.

Technopole Martinique, structure de la CACEM (Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique) dont le siège est situé Immeuble Cascade III Place François Mitterrand BP 407 97204 Fort-de-France, a pour vocation de soutenir les démarches d'innovation des entreprises martiniquaises. Forte de ses labellisations en Technopole et en CEEI (Centre Européen Entreprises et Innovation), Technopole Martinique couvre les missions essentielles pour le développement d'un tissu entrepreneurial innovant : Animer le réseau des acteurs de l'innovation ; Accompagner les projets innovants ; Héberger la jeune entreprise innovante.

---

### **Article 1 : Objet de l'appel à projets**

L'appel à projets a pour objectif la détection de projets de services innovants souhaitant bénéficier du dispositif d'incubation CREANOV de Technopole Martinique. Les porteurs de projets et entreprises sélectionnés à l'issue de l'appel à projet bénéficieront d'un accompagnement individuel et collectif

### **Article 2 : Confidentialité**

La CACEM - Technopole Martinique s'interdit de divulguer, au-delà des prestataires-experts de la Technopole Martinique et partenaires de l'appel à projet, et considérera comme strictement confidentiel, tout document, information, donnée ou concept, dont elle pourra avoir connaissance au cours du traitement des candidatures.

### **Article 3 : Éligibilité**

La candidature à l'appel à projet est ouverte à tout porteur de projet ayant un projet de création d'entreprise innovante dans le dans les domaines d'activités de services aux entreprises et aux particuliers.

Sont éligibles les personnes physiques et les entreprises de moins d'un an d'existence n'ayant pas généré de chiffres d'affaires.

La CACEM Technopole Martinique se réserve le droit de refuser une candidature dans les cas suivants :

- inadéquation entre le secteur d'activité du projet et la thématique de l'appel à projet
- dossier de candidature incomplet ou illisible
- déclaration d'engagement non signée

En cas d'inéligibilité, le candidat recevra un courrier électronique à l'adresse figurant sur la fiche signalétique.

### **Article 4 : Modalités de sélection**

Une fois votre candidature enregistrée, un entretien d'1h sera programmé avec le Responsable Pépinière et Incubateur, en présentiel ou en distanciel. La convocation se fera par voie de mail et par téléphone ; en cas d'indisponibilité, un nouveau rendez-vous sera fixé avant le 15 décembre 2022.

Le ou la candidat(e) dispose d'un temps de présentation de son projet. Cet entretien permettra de recueillir des informations complémentaires sur le projet afin d'évaluer la pertinence d'une présentation au Comité d'Agrément Technopole Martinique, notamment au regard des critères suivants : caractère innovant, utilité économique, maturité, Qualités et compétences du porteur de projet, Adéquation projet /missions Technopole

A l'issue de cet entretien le candidat recevra un courrier électronique à l'adresse figurant sur la fiche signalétique, lui indiquant si son projet est retenu pour présentation au Comité d'Agrément Technopole Martinique et les conditions de déroulement du Comité.

Les candidatures retenues après l'entretien seront présentées aux membres du Comité d'Agrément de Technopole Martinique. Cette présentation se fera sur la base d'un pitch de dix à quinze minutes, auquel le candidat pourra associer un support de son choix (Power Point, supports photos ou vidéos, etc.).

Le Comité d'Agrément de Technopole Martinique, dont les membres sont tous soumis par écrit à la plus stricte confidentialité, évalue les candidatures, délibère sur **l'acceptation des candidatures** et fournit son avis au Président de la CACEM.

Il est composé des représentants des organismes suivants :

- CACEM : 1 élu communautaire, Président du Comité d'Agrément
- CACEM : 3 administratifs de la DGA Planification et Développement
- CCIM : 1 représentant
- Ordre des experts Comptables : 1 représentant
- DRARI : 1 représentant
- UA : 1 représentant
- RESEAU ENTREPRENDRE MARTINIQUE : 1 représentant
- INITIATIVE MARTINIQUE ACTIVE : 1 représentant

### **Article 5 : Candidats**

Les candidats à l'appel à projet doivent télécharger le dossier de candidature comprenant le règlement du programme sur le site internet [www.technopolemartinique.org](http://www.technopolemartinique.org) et renvoyer leur dossier de candidature complété entre le 10 Octobre au 10 Novembre 2022.

### **Article 6 : Calendrier**

- 10 Octobre 2022 : Ouverture des candidatures à l'appel à projet
- 10 Octobre au 10 Novembre 2022 : Transmissions des dossiers de candidature
- 10 Novembre 2022 à 12h : Clôture des candidatures
- 14 Novembre au 15 Décembre 2022 : Sélection de candidats.

### **Article 7 : Autorisation**

Les participants autorisent la CACEM Technopole Martinique à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement la radiation du candidat. Les candidats autorisent par avance la CACEM Technopole Martinique à publier ses nom, adresse et photographie, et à réaliser tout support qu'ils pourront utiliser dans toute manifestation liée au présent appel à projet.

Tout candidat peut s'opposer à ce point en en faisant la demande expresse au dépôt de la candidature.

## **Article 8 : Informatique et Libertés**

Conformément à la Loi informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD), les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Ces informations sont exclusivement destinées à l'Organisateur. Conformément à l'article 22 III de ladite loi L'Organisateur tient un registre des traitements effectués en interne, accessible aux seules personnes autorisées. Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant. Toute demande en ce sens doit être adressée par mail à l'adresse suivante : [contact@technopolemartinique.org](mailto:contact@technopolemartinique.org).

## **Article 9 : Garanties**

Tout porteur de projet participant certifie être l'unique auteur des projets et innovations présentés et garantit de ce fait l'Organisateur contre toute réclamation émanant de tiers notamment dans l'utilisation desdits projets et innovations, telle que prévue dans le cadre de l'accompagnement.

## **Article 10 : Litiges**

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises par courrier recommandé avec avis de réception à l'Organisateur dans un délai maximum de deux mois après la clôture des candidatures (cachet de la poste faisant foi). Tout litige né à l'occasion du présent appel à projet et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

---